



restitution de ma caution d'une location meublée

Par **bibbip46**, le **25/10/2012** à **14:04**

bonjour,

je viens de récupérer la caution suite à une location d'un meublé pour ma fille étudiante.

la propriétaire m'a déduit de la caution des frais de consommation d'eau et d'électricité sur des factures qu'elle ne recevra qu'en décembre 2012. Cette estimation est faite sur la consommation de 8 appartements qui ne sont branchés que sur 2 compteurs!!!??? (il n'y a pas eu d'état des lieux avec ma fille et je commence à comprendre pourquoi.

De plus je payais 5 euros de charges pour l'eau et 20 euros pour l'électricité.

après des calculs estimatifs à partir de factures qui n'existent pas encore, la propriétaire m'a déduit 97,62 euros de la caution.

il va de soit que je réclame les factures mais a t'elle le droit de ma déduire cette somme notamment sur la caution.

merci de me répondre rapidement